

Lyon, le 10 Juin 2022
(après clôture)

Descriptif du programme de rachat par CLASQUIN SA de ses propres actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 9 juin 2022

Le présent descriptif a pour objet de préciser les objectifs et les modalités du programme de rachat des actions propres par la Société CLASQUIN SA, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 9 juin 2022.

I – Principales caractéristiques du programme de rachat de titres

- Emetteur : CLASQUIN SA
- Titres concernés : actions ordinaires CLASQUIN SA, marché Euronext Growth, code ISIN FR0004152882
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital de la Société, soit 230.640 actions, ou dans les limites légales, soit à ce jour 5 % du capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport. Compte tenu des 32.335 actions déjà détenues par CLASQUIN SA au 9 juin 2022, les rachats porteraient sur un maximum de 198.305 actions (soit 8,6% du capital)
- Prix maximum d'achat : 150 euros par action (hors frais d'acquisition)
- Montant théorique maximal de l'opération : 34 596 015 euros (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions auto-détenues par la Société)
- Objectifs du programme par ordre de priorité :
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CLASQUIN par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - de couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions (ou plans assimilés),
 - de couverture d'autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise,
 - de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans les limites légales,
 - de couverture de titres de créances convertibles en actions,
 - d'annulation des actions achetées.
- Durée du programme : 18 mois suivant la date de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2022, soit jusqu'au 8 décembre 2023.

II – Répartition, par objectifs, des titres de capital détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions au jour de la publication du présent descriptif

A la date du 9 juin 2022, la Société détient directement et indirectement 32.335 actions propres, soit 1,4% du capital.

Ces 32.335 actions sont réparties comme suit :

- animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action CLASQUIN par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers : 2.459 actions
- couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions (ou plans assimilés) : 29.876 actions
- couverture d'autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise : 0 action
- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans les limites légales : 0 action
- couverture de titres de créances convertibles en actions : 0 action
- annulation des actions achetées : 0 action.

Ce descriptif est mis à la disposition des Actionnaires sur le site internet de la Société (www.clasquin.com).

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS (publication après clôture)

- | | |
|---------------------------|-------------------|
| ▪ Jeudi 28 juillet 2022 | Activité T2 2022 |
| ▪ Mardi 13 septembre 2022 | Résultats S1 2022 |
| ▪ Jeudi 27 octobre 2022 | Activité T3 2022 |

CONTACTS CLASQUIN

Philippe LONS – Directeur Général Délégué/Directeur Financier
Domitille CHÂTELAIN – Group Head of Communication & International Marketing Executive

Groupe CLASQUIN – 235 cours Lafayette – 69006 Lyon
Tél : 04 72 83 17 00

CLASQUIN est un spécialiste de l'ingénierie en transport aérien et maritime et en logistique overseas. Le Groupe se positionne en architecte et maître d'œuvre de toute la chaîne de transport et de logistique overseas : il pilote et organise les flux de marchandises de ses clients, entre la France et le monde et plus particulièrement de et vers l'Asie Pacifique, l'Amérique du Nord, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne.

Le titre est coté sur Euronext Growth, ISIN FR0004152882, Reuters ALCLA.PA, Bloomberg ALCLA.FP. Pour plus d'information, merci de consulter notre site www.clasquin.com.

CLASQUIN est éligible au PEA PME conformément à l'article D221-113-5 du Code Monétaire et Financier créé par le décret n°2014-283 du 4 mars 2014 et à l'article L221-32-2 du Code Monétaire et Financier fixant les conditions d'éligibilité (moins de 5 000 salariés et chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros)."

CLASQUIN fait partie de l'indice EnterNext® PEA-PME 150.

LEI : 9695004FF6FA43KC4764

